

" de chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins "

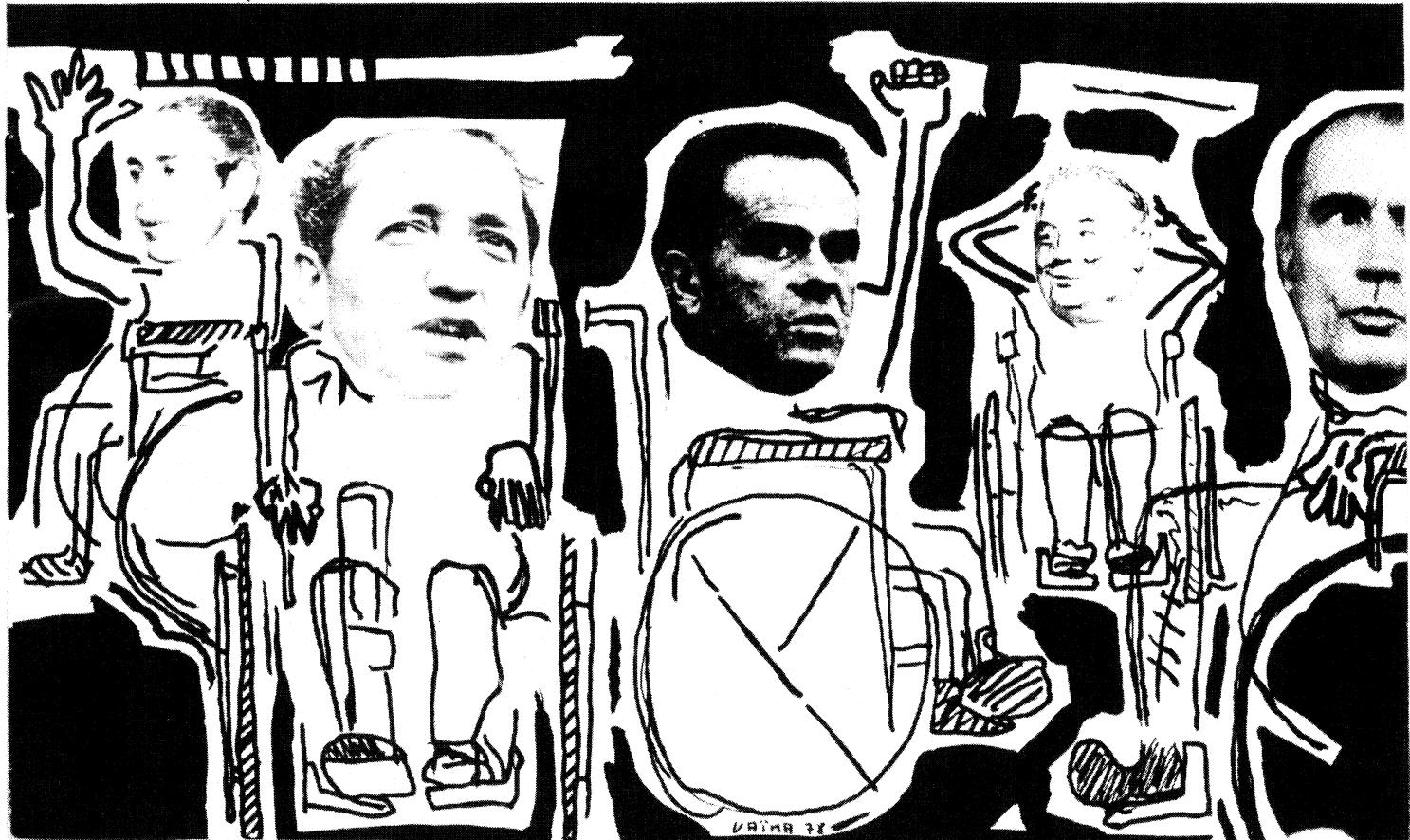
# Handicapés Méchants

N° 7.8

2F

JOURNAL DES COMITES DE LUTTE DES HANDICAPÉS

ELECTIONS : eux aussi  
INVALIDES A 100 %  
POUR LA SATISFACTION  
DE NOS REVENDICATIONS



**10,00F les 5 n°  
15,00F sous pli  
fermé et pour  
l'étranger**

## **ABONNEZ-VOUS !**

ADRESSEZ VOS CHEQUES A : HANDICAPÉS MÉCHANTS: CCP 18.463 12 PARIS.

**ATTENTION !  
UNE CROIX DANS CE DISQUE  
SIGNALE LA FIN DE VOTRE ABONNEMENT.  
SI VOUS DÉSIREZ CONTINUER A RECEVOIR H.M. ET SOUTENIR NOTRE LUTTE  
NE TARDEZ PAS A NOUS FAIRE PARVENIR VOS CHEQUES.**

### LES CLH.

7, rue de Cambrai 75019 Paris

Reunion les 1er et 3ème samedis du mois. Se renseigner à la permanence téléphonique avant de venir.

**DIJON** : J.M. Bardeau

1, rue A. Thibaud - 21100 Chenôves.

**ORLÉANS** : Marc HERY, 3, rue Ch-Perault, 45000

**RENNES** : Liliane Bosse

160, rue de Bresse, Bt. C2 4e étage  
35000 Rennes

**LILLE** : Pascale Giraud

166, rue de Paris 59800 Lille  
Tel. 54.26.80

**NANCY** : Francis PENO-MAZZARINO,  
49, rue Paul Bert - 54520 LAXOU

### CLH Nanterre-Université :

Contacter : Annie

Chambre C 002 - bloc C

Résidence Universitaire du Campus de Nanterre, ou téléphoner à :

Pierre TURPIN : 793.49.54.

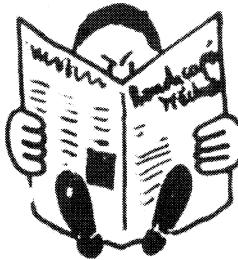
Dans le numéro 6, une erreur d'impression a été commise ; il fallait lire la page 12 en page 3.

### DU CÔTÉ DES BOUQUINS :

J.M. Bardeau de Dijon vient de faire paraître, aux Éditions Payot, le livre sur lequel il était depuis plusieurs années : « Infirmités et inadaptations sociales ». Vous pouvez le commander au Secrétariat avec 30 % de réduction, plus frais de port. Soit : 43,00 F au lieu de 54,00 F

### FILMS :

« Ames charitables... s'abstenir », film de Sabine Mammou. Durée 2 heures. Est disponible pour des réunions-débats. Adressez-vous au Secrétariat ou à la permanence téléphonique.



### **HE ! LES ABONNES**

Ce numéro bien que double, ne compte que pour un numéro dans l'abonnement... C'est pour des raisons administratives, qui nous imposent de publier 4 numéros par an que ce numéro est compté double.

(les abonnements  
de soutien ne sont  
pas limités ...)

**LE SUPPLEMENT "SPECIAL CAT'PAGE"  
EST DISPONIBLE SUR COMMANDE ET  
SOUTIEN AUX TRAVAILLEURS DU CAT  
EN GREVE.**

### **SECRÉTARIAT :**

**HANDICAPÉS MÉCHANTS** chez Charly KOSKAS, 7, rue de Cambrai 75019 Paris

(Joindre un timbre pour la réponse SVP)  
**Important** : Une permanence téléphonique est assurée au 989.20.18 de 10 h à 22 h. Demander Jean-Louis.



### **MONTAGE DIAPOS :**

Nous avons disponible, un montage diapositives sur les transports. Si vous voulez le faire passer, adressez-vous au secrétariat ou à la permanence téléphonique. Un inconvénient toutefois : si nous ne pouvons pas nous déplacer, nous tenons à ce que soit présent au moins un membre du CLH local qui assurera le retour du montage intact et dans les délais. Sinon, il est possible de s'en rendre acquéreur pour la somme de 90 F, frais de port compris (62 diapos, plus bande magnétique)

**Dépôt légal : 41.346**

**4 trimestre 1978**

**Directeur de la publication : C. KOSKAS**

**imprimerie EDIT 71**

**9, rue A. Métivier 75020 Paris**

# **READAPT**

Du 14 au 18 décembre se tenait, au Grand Palais des Champs-Elysées, la 3ème exposition internationale de matériel pour handicapés physiques : Réadapt' 77, qui avait pour sous-titre cette année : « Apprenons à vivre ensemble ».

En effet, en plus de son traditionnel côté « salon de l'automobile pour handicapés », il clôturait la campagne d'information gouvernementale sur le handicap.

Campagne d'affichage, spots publicitaires et émission quotidienne de cinq minutes pendant deux semaines sur la 2ème chaîne de TV. Campagne qui entonnait l'éternel couplet humanitaire : « tout va bien, on pense à vous ». Bien sûr, vous avez quelques problèmes architecturaux, humains, mais cela n'est rien », « Apprenons à vivre ensemble, et tout ira bien ». Les Ateliers protégés ? Les accidents du travail ? Handicap, problème politique ? Non, l'on n'a pas parlé de tout cela, rassurez-vous ! Les handicapés que l'on avait choisis pour nous « représenter », n'ont pas été tirés au hasard. Et Lenoir, « notre » Secrétaire d'Etat à l'Action sociale, n'a plus eu qu'à clôturer cette série d'émissions en concluant que « la loi d'orientation serait appliquée le plus rapidement possible, puisque c'était ce que les handicapés réclamaient (entendez plutôt « les associations gestionnaires »).

Le coup de « grâce » (présidentielle) a été donné par Giscard le soir du jour de l'an où, recevant 50 handicapés à l'Elysée (mais oui, à l'Elysée !) pour le repas-reveillon (ils ont bien du baver un peu à table, salir la moquette, mais enfin, « faut de tout pour faire un président ») et puis, ces « petits monstres », ça vote !), il déclara : « Le plus beau cadeau que je pouvais vous faire, le voilà : tous les décrets de la loi d'orientation sont sortis (applaudissements). Non, ce n'est rien, je n'ai fait que mon devoir ». Modeste, va !

Le 18 décembre 77, une trentaine de membres du CLH se rendirent donc, comme l'année précédente (cf. H.M. numéro 4) au salon pour dénoncer le côté « poudre aux yeux » de cette campagne et poser la question : Alors que la technique peut suppléer au handicap, ce salon le prouve, pourquoi cette autonomie nous est-elle refusée ?

Nous étimes donc irrruption dans le silence feutré de cette exposition. Et comme on ne nous avait pas invités à tenir un stand, nous avions amené notre matériel à exposer : cannes tordues, appareils orthopédiques cassés, chaussures usées, fauteuils « à bout de course » et des panneaux dénonçant les super-profits des appareilleurs. Un tract fut aussi distribué (cf. plus bas). Mais si notre in-

# S'ADAPT ...

## ... à notre présence

tervention passa totalement inaperçue pour les gens de l'extérieur l'année précédente, cette fois-ci nous avions amené une équipe de télévision d'Antenne 2 avec nous. Le soir même, un flash de cinq minutes au journal télévisé faisait le compte rendu de notre action, avec une interview d'un membre du CLH.

Il faut dire que nous étions moins de mal que l'année précédente à nous imposer. Le président de l'exposition, toujours le même, tenta de récupérer notre action et se vanta lui d'être « démocratique » et « qu'il fallait qu'on en profite ; après mars 78, on irait peut-être en prison pour des actions similaires ». Puis, à la question d'un exposant demandant si « fallait faire intervenir les forces de l'ordre pour dégager ces farfelus qui faisaient leur malheur sans s'en apercevoir », il répondit « Non, surtout pas, ils ne demandent que ça ». Il poussa le toupet jusqu'à passer un communiqué à l'Agence France-Presse pour annoncer que « des handicapés en colère avaient manifesté leur désapprobation devant le prix prohibitif des appareillages non remboursés par la Sécurité sociale et que les exposants s'associaient à cette protestation ».

Bel exemple de récupération ! En effet, présenté comme cela, cela voulait dire : « augmentons le nombre d'articles remboursés par la Sécurité sociale, cela augmentera nos profits ».

Face à une telle réaction, pour les années à venir, il faudra modifier nos interventions de manière à ce que notre apparition ne soit pas « attendue » et accommodée à leur sauce. Ne craignez rien messieurs de Réadapt, vous nous avez dit « A l'année prochaine, car nous luttons pour la même chose, même si nous ne luttons pas de la même manière ». Nous reviendrons, mais cela ne vous fera pas forcément plaisir !

CLH - Paris

**Note humoristique :** Le clou de l'histoire.

Lors de l'action, un camarade en fauteuil a roulé sur un clou dans l'expo. Pshitt !! pneu crevé. Alors que tous les stands regorgeaient de fauteuils exposés. Il n'a pas fallu moins d'une heure au camarade pour trouver une pompe, une rustine et des démonte-pneux... Sans commentaire !

Dans ce salon, on nous montre divers appareils, voire des « super-gadgets », qui laisseraient croire que la vie nous est facilitée et que ces appareillages, vu le montant du prix, sont super-robustes !

C'est LOIN d'être le cas ! En réalité, le moindre choc dû aux conditions de vie qui nous sont imposées sur le plan matériel ( trottoirs trop hauts, escaliers, inaccessibilité des transports en commun, etc.) envoie l'appareil en réparation, réparation toujours fort coûteuse.

Un fauteuil roulant coûte en moyenne 2.000 F. On y a droit tous les cinq ans. Ils sont remboursés 100 % par la Sécurité sociale, mais en général, ils durent rarement cinq ans !! Avant, on en paye un de sa poche et le gouvernement pioche dessus 20 % de TVA.

D'autre part, la moindre panne d'un fauteuil électrique double d'année en année le prix du fauteuil. Comme pour toutes les autres catégories d'appareillage.

Les maisons spécialisées font des modèles HORS GABARIT de façon à conserver le monopole. D'ailleurs, il existe seulement trois fabricants d'appareillages à Paris.

Il est important de souligner que la bourgeoisie se fait d'énormes profits sur l'industrie des appareillages pour handicapés. Cette industrie peut créer des emplois dans les périodes de crise économique comme c'est le cas actuellement. Il existe même des secteurs spécialisés dans la fabrication de ces appareillages dans certains CAT et Ateliers protégés.

Un fauteuil électrique, c'est bien fait, ça fait rêver... mais il ne donne pas une totale autonomie au handicapé qui se heurte aux trottoirs qu'il ne peut franchir sans aide, et qui ne peut pénétrer dans certains lieux publics (cinémas, magasins, etc.) à cause d'une ou plusieurs marches. Alors qu'il serait plus facile et moins coûteux de faire des entrées de plain-pied !! Le poids, la fragilité et la difficulté de manipulation de ce fauteuil, presque impossible à plier, rendent les transports en commun inaccessibles. Tous ces obstacles se rencontrent déjà avec un simple fauteuil roulant...

MAIS POURQUOI CETTE AUTONOMIE NOUS EST-ELLE REFUSÉE ? alors que la technique peut suppléer au handicap

— le capitalisme ne va pas montrer qu'il fabrique des handicapés (accidents du travail : 100.000 par an, accidents à la naissance : 50.000 par an, accidents de la route : 50.000 par an)... les gens pourraient remettre en cause leurs conditions de vie !

— De plus, l'inaccessibilité des lieux de vie permet de justifier l'existence des ghettos d'handicapés où l'exploitation est loi (salaires en Ateliers protégés : 400 à 600 F, en CAT : 50 à 200 F).

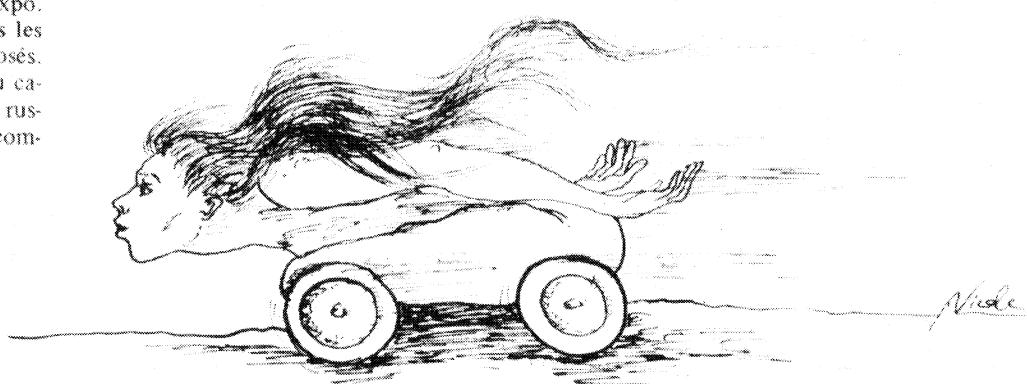
Au niveau de l'essayage de l'appareil, le handicapé n'a que quinze jours pour dire si celui-ci lui va ou non. Ce délai expiré, il n'a aucun recours et il est obligé de garder l'appareil... Les délais entre la commande et la livraison d'un appareil sont très longs (6 mois à 1 an) et souvent l'appareil livré ne convient plus parce que le corps du handicapé a changé. Au niveau des enfants, ceci pose un problème aigu. Entre temps, de nouvelles malformations ont le loisir d'apparaître !!

Dans les centres, on oblige fréquemment le handicapé à porter son appareil, même s'il nuit à son autonomie. Il existe même des systèmes de contrôle pour vérifier si le handicapé porte bien son appareil quand il n'est pas au centre...

La technique PERMET en effet la création d'appareils très modernes destinés à donner une plus grande autonomie au handicapé. Mais c'est seulement une MINORITE QUI EN PROFITE... ceux qui en ont la possibilité financière.

Le Comité de Lutte dénonce aussi la campagne démagogique et paternaliste que la bourgeoisie a lancée depuis quelque temps en « faveur » des handicapés. Une fois de plus, les associations se disant les « porte-paroles » des handicapés (qui sont les gérantes de la pénurie du système capitaliste) lancent un appel à la CHARITÉ afin de masquer les VRAIS PROBLEMES des handicapés. Cette campagne et cette exposition vont bien dans le sens de la période électorale actuelle. Les partis de droite et les partis réformistes (RDG, PS, PC) n'hésiteront pas à récupérer nos revendications et notre lutte pour augmenter leurs chiffres électoraux. LE DROIT DE VIVRE SE PREND, IL NE SE MENDIE PAS !

Comité de Lutte  
des Handicapés



# L'ARMEE du SALUT:une entreprise

L'Armée du Salut, qui se dit œuvre de bienfaisance et de charité chrétienne – c'est le mot juste – un Centre d'Aide par le travail, situé 37, rue du Chevaleret à Paris 13e.

En principe un CAT reçoit, pour les reclasser socialement, des handicapés physiques ou mentaux. Il touche pour cela, une aide publique qui atteint en moyenne 70 F par jour et par handicapé.

Mais à l'Armée du Salut, il y a des petits malins, sans doute inspirés par le Saint Esprit, qui ont trouvé que la loi leur offrait les moyens de monter une bonne affaire, particulièrement rentable.

Au CAT de l'Armée du Salut, il n'y a ni handicapés physiques, ni mentaux. Une sélection à l'admission, les écarte impitoyablement.

Le CAT de l'Armée du Salut a utilisé avec beaucoup d'astuce la définition, assez élastique que le rapport Bloch-Lainé donne des handicapés.

Le CAT, en effet, s'intéresse à ceux que le rapport Bloch-Lainé appelle des handicapés sociaux, c'est-à-dire non diminués physiquement ou mentalement, mais dont la situation sociale, au moment de leur admission, constitue une faiblesse, une servitude par rapport à la normale. Les admis au CAT de l'Armée du Salut, sont en général des gens qui pour une raison quelconque, n'ont plus de travail ni de domicile, et qui sont à la limite de la clochardisation, à laquelle ils tentent d'échapper.

Quand tu te présentes à l'Armée du Salut, pour être admis au CAT, si tu es en bonne conditions physique et mentale, tu es aussitôt submergé par un flot de bonnes paroles. A les en croire, tu entres au Paradis. On va s'occuper de toi, on te trouvera du travail, n'ai aucune inquiétude, fais-nous confiance, etc., etc.

On te fait alors signer un contrat, qu'on ne te laisse pas discuter, et que tu signes d'ailleurs sans hésiter, car il t'assure la nourriture et le logement.

Que dit ce contrat ?

## ARMÉE DU SALUT CITÉ DE RÉFUGE

### CENTRE D'AIDE PAR LE TRAVAIL

M. ....  
Né le .....  
N° Sécu .....  
Situation : chômeur SDF\*

\* SDF : sans domicile fixe

Monsieur,

Pour nous permettre de rechercher et d'attendre un emploi stable et normal, nous acceptons de vous recevoir pour une période de six mois, éventuellement renouvelable une fois.

Votre présence ici se terminerait à l'instant même où vous cesseriez d'ob-

server les règles suivantes :

1. Faire consciencieusement le travail qui vous sera attribué, quel qu'il soit
2. Prendre soin des objets qui pourraient vous être confiés et les restituer sur demande à la direction
3. Avoir une conduite correcte, tant au dehors que dans l'Institution, ne pas y apporter de vin ou autres boissons alcooliques, ne pas y rentrer ivre.
4. Ne pas passer la nuit en dehors de l'Institution, sauf la veille de votre jour de repos.
5. Ne pas jouer ni emprunter de l'argent, ne pas vous livrer à la mendicité.
6. Ne pas faire de commerce d'objets quelconques auprès des pensionnaires ni des employés.

### ATTENTION !



A. Cette occupation provisoire ne constitue pas un acte d'embauche et ne vous donne pas la qualité de salarié.

B. La première semaine de séjour au CAT est considérée comme un stage d'admission. Il n'y aura pas de remise d'argent de poche à la fin de cette première semaine.

C. Si vous quittez le CAT avant la fin de la deuxième semaine, l'argent de poche reste acquis au Centre.

D. A la fin de votre stage de six mois, la Cité de Refuge vous versera une somme de 300 F. Cette somme sera de 600 F à la fin d'un séjour de 12 mois.

### N'OUBLIEZ PAS QUE :

– Tous les services de la maison (social, médical, psychologique) sont à votre disposition pour vous aider à régler vos problèmes.

– L'animateur est là pour vous conseiller et vous orienter : n'hésitez pas à venir le voir aussi souvent que vous le désirez.

– En signant ce papier, vous vous engagez à tout faire pour, d'ici six mois, avoir retrouvé une situation stable.

Nous vous souhaitons un bon et utile séjour dans notre maison.

Fait à Paris, le 25 juillet 1977

Lu et approuvé

Le Directeur général

(manuscrit)

Tu as signé, tu es admis. Que se passe-t-il pour toi à partir de ce moment ? Tu es assuré, pour six mois, de couloir au dortoir, et de manger en réfectoire, une nourriture à peu près correcte.

Le 37 de la rue du Chevaleret est un immense bâtiment, qui aurait été construit par le Corbusier, où l'on trouve :

1. Une hôtellerie bon marché, 80 F par semaine, où sont logés, en dortoir, une assez grande quantité de pensionnaires, ayant des petites ressources.
2. Un CAT dont l'effectif varie entre 80 et 90 personnes.

Ce CAT fournit le personnel nécessaire au fonctionnement de l'hôtellerie : cuisiniers, aides-cuisiniers, plongeurs, serveurs, plantons, etc., personnel qui est nourri et logé, et reçoit chaque semaine 60 F, qui ne sont pas un salaire, on te l'a dit et répété.

Ce CAT exploite, près du boulevard Davout, sur les terrains de la gare SNCF de Charonne, un chantier de récupération de déchets qui proviennent de débarras, de caves, de greniers, d'archives diverses. Les papiers ou cartons, sont donc triés dans cet atelier, pressés en balles de 250 à 400 kg, et revendus à des usines de papier.

Plusieurs camions de l'Armée du Salut sillonnent Paris et sa banlieue, et récupèrent tout ce dont les récupérateurs professionnels ne veulent pas. Le débarras de caves et de greniers, permet en outre la récupération d'objets et de meubles divers, qui après remise en état, sont revendus à l'Armée du Salut, dans le magasin qu'elle possède et a créé à cet effet.

Tu travailles donc au tri de toute cette merde, tu déménages des caves ou des greniers, tu manipules des tonnes et des tonnes, une balle de papier, quand elle sort de la presse, pèse dans les 200 kg, et même 3 à 400 kg si c'est du carton...

Tu te rends compte tout de suite que c'est un travail qui convient parfaitement à des handicapés ! Tu souris ? Tu ne crois pas ? Alors, tu as une drole de mentalité.

Dans ce travail, que tu es obligé de faire sans inquiétudes – sinon on te vire – les règles élémentaires de sécurité ne sont pas appliquées. Les inspecteurs du travail ne sont vraiment pas curieux.

# d'exploitation de la misère.

Et maintenant l'ambiance :

Te voilà donc, vivant en commun avec plusieurs dizaines de types, qui sont dans la même situation que toi. Ou tu te soumets, tu travailles sans murmurer, sinon c'est la porte. Et la porte pour tous ces gars, c'est pas de logement et pas de bouffe. Alors tu te tiens peinard.

Le matin tu déjeunes, puis à 8 heures, bien sagement, tu écoutes le petit sermon et la prière que te fait un officier de l'Armée du Salut. Tu écoutes ? Non, tu fais semblant, et tu attends que cela se passe.

Après, tu vas au boulot. Et ces bons officiers de l'Armée du Salut t'oublient. Tu crovais qu'on allait s'occuper de toi, t'aider à te reclasser ? Mais il s'en foutent tous ces bons officiers de l'Armée du Salut ! Tout ce qu'ils te demandent, c'est de la boucler et de bosser pour eux. Le reste, c'est pas leurs oignons.

C'est vrai, tu t'es engagé à tout faire pour trouver du travail ? D'accord, on fait rien pour toi, on s'en fout ! Tu vas donc tenter de te démerder tout seul ? Tu as vraiment une drôle de mentalité mon copain ! Tu te rebelles contre la volonté de Dieu qui a dit par la bouche de son fils : « Vous aurez toujours le pauvre avec vous ».

D'abord, pour trouver du travail, il faut savoir où aller. On met bien à ta disposition les petites annonces dans « France-Soir ».

Tu n'en as connaissance qu'à midi. Et d'abord tu manges. Après, tu lis les petites annonces. Il y en a une qui t'intéresse ? Tu veux t'y présenter ? Tu as vraiment une drôle de mentalité, mon gars !

Il te faut d'abord solliciter — humblement — l'autorisation de t'absenter.

On te la donne, ou parfois on te la refuse, car tu ne dois pas perturber le travail en cours.

Il te faut ensuite te laver, changer de vêtements. Quand tout cela est fait, tu te présentes à ton futur employeur. C'est dans le milieu de l'après-midi. Trop tard, l'emploi est pourvu. Et quand tu rentres à la Cité-Refuge, tu dois rendre des comptes.

Tu persistes dans tes intentions de trouver du travail ? Tu as vraiment mauvaise mentalité, mon garçon ! Tu veux encore t'absenter pour rechercher du travail. Tu as vraiment très mauvaise mentalité, mon gars ! Attends un peu mon gars, on va t'aligner, on va te faire comprendre.

Quand le samedi suivant, tu touches ton enveloppe contenant cet argent de poche qui, on te l'a dit et redit, n'est pas un salaire, tu l'ouvres cette enveloppe, et c'est la surprise. Tu t'attendais à y trouver 60 F. Hélas, on t'a retiré 10 F, sur ce qui n'est pas un salaire, 10 F pour chaque journée où tu t'es absenté. Ça t'apprendra !

Tu as tout de même persisté, tu as enfin trouvé du travail. C'est bien, mon gars, c'est bien ! On ne te met pas à la porte non, tu deviens « hôte » payant.

Tu verseras 80 F pour une semaine : 45 F pour dormir en dortoir, 35 F pour la nourriture que tu prends au restaurant de la cité. Tu trouves que la nourriture n'est pas assez bonne, ni assez copieuse ? Pour qui te prends-tu mon gars ? Il te faut des huîtres, du foie gras ? T'es pas sérieux, mon gars !

Tu n'as pas l'argent pour payer les 80 F de la semaine ? Et bien, tu demandes un acompte à ton patron ! Tu ne veux pas le lui demander ? Tu trouves que cela ne se fait pas, quand on est nouvellement embauché ? Ça, c'est tes oignons et pas ceux de l'Armée du Salut. Démerde-toi !

Tu ne peux pas te démerder ? Allons, l'Armée du Salut est compréhensive. Ecoute bien, on va t'aider ! Tu conserves ton lit au dortoir. Tu nous paieras le jour où tu toucheras ta paye. Tu vois comme on est charitable, comme on t'aide ! Quoi il te faut aussi manger ? Pour ça, démerde-toi, on te loge, un point c'est tout !

Le premier jour que j'ai travaillé, j'ai mangé en tout et pour tout : une pomme.

Le soir, quand je suis rentré, je me suis affalé sur mon lit. J'étais crevé, vidé ! Alors les copains du dortoir, mis au courant, se sont organisés. Ils prélevèrent sur leur part de nourriture, qui une tranche de pâté, un morceau de viande, un bout de fromage. Je trouvais tout cela sur mon lit le soir, quand je rentrais. Cela a duré quatre semaines pendant lesquelles ce sont mes camarades d'infortune qui m'ont nourri, qui m'ont remonté le moral. Si j'ai tenu le coup, c'est à eux que je

le dois, et non aux bonnes ames de l'Armée du Salut. Eux, chaque jour ils devaient faire des prières pour que je renonce, que je vienne humblement les solliciter, les supplier de me reprendre au CAT, pour que, soumis, je recommence à trier du papier...

Vint enfin le jour de ma première paye. Alors, ce jour-là, on m'attendait, à portefeuille grand ouvert. Des sous, des sous ! clamait le choeur de l'Armée du Salut.

Car il fallait que je paye. Et non seulement les nuits que j'avais passées chez eux, mais aussi la nourriture, cette nourriture que pendant quatre semaines ils m'avaient refusée...

Alors je suis parti sans rien payer, et je ne le regrette pas. Je le clame au contraire bien haut, sans fausse honte.

L'Armée du Salut, pour moi, ce n'est pas une œuvre de charité et de bienfaisance, c'est une entreprise d'exploitation de la misère. Une exploitation qui, d'après ce que j'ai pu savoir, est bien rentable. . Toutefois je m'étonne qu'en plein Paris, aux yeux de tous, une telle exploitation puisse exister. Je m'étonne qu'aucun service officiel — ministère du Travail, de la Santé — ne soit jamais venu contrôler ce qui se passe au CAT.

Toutefois, j'ai appris une chose : le Christ — leur Christ — a parlé de sépulcres blanchis. Maintenant, je sais ce que c'est. Je n'ai qu'à regarder un officier de l'Armée du Salut, c'en est un. Je n'oublierai jamais.

Paul



# ON A REÇU CA :

Il y a plus de trois ans, j'ai pris contact avec vous. C'était à Besançon, fin septembre 1973 ; c'était à Paris, début octobre 1973. J'avais une double intention de lutte : lutte pour fonder un Comité de lutte des handicapés à Orléans, lutte pour transformer l'ASSISTANCE qui régissait les rapports entre les gens et moi... en SOLIDARITÉ, pour me libérer des tutelles et des tentatives de mises sous tutelle, qu'elles soient parentales ou autres (institutionnelles ou dues à mon acceptation d'une « pause » dans laquelle le rapport d'égal à égal entre moi et l'autre moi-même devenait pour un temps un double rapport de dominations mutuelles, une double prise de pouvoir moteur-mental ou sexuel-mental de l'un sur l'autre, du moins handicapé(e) sur le plus handicapé, de l'homme sur la femme.).

Il va sans dire que j'attendais la solidarité des copains de Paris... solidarité que j'attends toujours. Il y a eu des moments de ma lutte qui ont été des moments très durs, des moments de reculs forcés... forcés par le manque de solidarité des camarades (autant des CLH que des révolutionnaires valides qui avaient connaissance du combat qui était le mien et qui posait un problème général pour tout handicapé et tout révolutionnaire se posant le problème « comment combattre l'idéologie bourgeoise - sexiste, familialiste, rentabiliste, ségrégiste et assistante - autrement que par des mots ; comment poser et résoudre CORRECTEMENT notre problème d'autonomie (individuelle ou collective) sans nous isoler des autres travailleurs - comment participer à une vie collective sans nous laisser assister - comment nous démarquer des structures d'assistance et d'enfermement (famille et ghettos divers) en échappant à cette « intégration sociale individuelle » au système et à l'idéologie capitalistes - individualiste en l'occurrence - sans être des « privilégiés » par rapport à ceux vivant dans les ghettos du salariat ?

Forcés également par la manière en partie erronée avec laquelle j'avais posé mon problème d'autonomie et le problème des rapports travailleurs valides/travailleurs handicapés, problème appartenant à une réflexion COLLECTIVE amenant à une solution tout autant COLLECTIVE de ce problème des contradictions secondaires (autonomie/dépendance, solidarité/assistance, anti-normes/normes, sexualité/frustration, vie individuelle/vie collective, etc.) qui traversent la classe ouvrière et qui posent, dans leur ensemble le problème de l'unité des travailleurs (actifs/sans travail, productifs/improductifs, valides/handicapés, hommes/femmes), exclus ou non de la production.

Forcés aussi par les circonstances d'un moment de « démobilisation générale » (vacances de fin/début d'année) où j'aurais eu besoin de votre solidarité, devant les exigences de l'APF pour ma demande de logement (recontacter mes parents et assistance d'une tierce personne).

Traversant un désespoir analogue mais plus profond, une amie moins handicapée physiquement (quoique ça dépend pour quoi) que moi, luttait pour trouver sa liberté de vivre comme elle l'entendait et non d'une manière dictée par l'APF, sa famille, ou par toute autre

compenser (?) la perte de son pouvoir sexuel ou l'aliénation de son propre corps lui échappant toujours, se libérant d'une opposition familiale pour retomber dans une oppression maritale, l'une où son corps est nié avec sa liberté, l'autre où son corps est pris... et sa liberté aussi.

- nous retombions dans la division familiale des tâches de la vie quotidienne entre l'homme et la femme, entre la plus et le moins actifs ;

- nous retombions dans le salariat par la réparation-compensation des agressions du système : (rejets, travail, vie de dingues, etc.) la constante c'est qu'on est toujours objet : objet sexuel, objet de maternage, objets d'agressions demandant salaire réparation, réclamant un statut d'objets de soins ou d'objets réparateurs bien dans la division du travail et des rôles !

Instruments de production, instruments donneurs de soins, et objets de soins, voilà ce que sont les travailleurs (euses), les femmes et les handicapés (les vieux et les enfants aussi) !

Ainsi, j'ai vécu comme ça pénard, oppresseur-oppresé, pendant neuf mois, jusqu'à ce que les contradictions éclatent, jusqu'à ce que l'on se sépare, mon Amie et moi. C'est ce qui explique mon grand silence. Que les camarades que j'ai laissé tomber un moment m'excusent. Mais, aujourd'hui, il faut tirer la leçon de la lutte individuelle qui fut la mienne et qui est celle d'autres camarades : le véritable problème n'est pas d'autonomie, il est dans la coupure des tâches et des initiatives que nous pouvons prendre, dans la division du travail, dans la séparation entre la vie privée, individuelle, isolante, et la vie « publique », extérieure, susceptible d'union collective.

Certainement que la lutte pour la solution de notre problème, elle se trouve dans la lutte contre la division générale du travail et des tâches de la vie quotidienne, pour la solution de la contradiction fondamentale du capitalisme entre le caractère de plus en plus collectif et social de la production et le caractère de plus en plus individuel de la consommation, de l'appropriation des produits (salaires, propriété privée, consommation, vie privée).

Mais ne devons-nous pas lutter au niveau de la vie privée, de la vie quotidienne, pour la rendre plus collective, plus solidaire, et lier cette lutte aux luttes populaires sur le terrain de la production comme sur les autres terrains.

**MAIS COMMENT FAIRE ?**

• Pour tout contact, suggestion ou critique, projet de subversion de la vie : Marc HÉRY : 3, rue Charles Perrault 45000 ORLÉANS.



« norme » sociale. Lutte qui n'exclut nullement les étapes ! et des degrés, des reculs et des avancées.

Affrontant ainsi les « qu'en dira-ton » de gauche et de droite, de face, de profil et de par derrière les messes basses, nous nous sommes rencontré(e)s, mon Amie et moi pour un tour d'horizon solaire (c'est tout à fait écologique). Nous nous sommes un peu portés l'un l'autre à un moment où nous étions sur le point chacun de nous casser la gueule dans le plus parfait isolement.

Il faut pourtant dire « le revers de la médaille » de ce beau tableau idyllic. Lutter contre les normes par étapes, cela veut dire aussi en accepter certaines à un moment donné pour en refuser d'autres. Se retrouver dans une autre forme de contradiction entre la vie « publique » du travail COLLECTIF et AGRESSIF d'un côté, et la vie privée, INDIVIDUELLE et RÉPARATRICE, privée des luttes communes, fraternelles, de l'autre. Dans cet isolement et cette coupure vie privée/vie de travail, les contradictions homme/femme et plus valide/+ handicapé s'exacerbent (l'exacerbation se mesure en « cerbères » : à la fin la tension interne de notre couple était de 6 cerbères) la « validocratie » et la phallogratie s'entretenant mutuellement, ma prise de pouvoir sexuel sur elle devant compenser (?) la perte de mon pouvoir moteur qu'elle m'avait pris pour

# depotoire pour handicapes de tous poils.

Si vous êtes un jour amputé d'une jambe, vous serez convoqué au premier mardi du mois, devant la Commission d'appareillage, rue M. Proust, dans les vieux bâtiments de l'ancienne cité administrative, entre le musée d'histoire naturelle et le lycée.

Arrivez le plus tôt possible et cochez vite sur la feuille qui traîne au guichet, votre numéro d'ordre. Il n'y a personne derrière le guichet, il faut savoir que la feuille est là. Si vous oubliez de cocher tout de suite, vous risquez de passer en 30ème position, même si vous êtes arrivé le second ou le troisième. Si vous arrivez après dix heures, demandez bien à votre chauffeur, votre taxi, de revenir à midi pour vous ramener à 14 heures, sinon, de midi à deux heures, sans possibilité de téléphone, sans casse-croûte, vous risquez de passer deux heures très désagréables dans la salle d'attente.

La salle d'attente ? Erreur, il n'y en a pas, il y a seulement trois couloirs crasseux avec des chaises le long des murs. Assis là, vous aurez l'avantage d'être le témoin d'un spectacle inoubliable. 25, 30, quelquefois 40 éclopés viennent s'entasser là, des hommes, des femmes, des enfants ; ils boitent, ils portent leur jambe artificielle sous le bras, ils la posent ici ou là où ils peuvent, ils se regardent et attendent de passer ou bien devant la commission pour agrément de la sécurité sociale, ou bien devant l'orthopédiste, pour des mesures ou des essayages.

La salle où travaille l'orthopédiste est encore plus crasseuse que le couloir : l'évier ressemble à une auge à cochons, un balai de paille et une serpillière restent dans le coin, l'établi et l'étau ont dû être récupérés à Emmaüs. Apportez votre chaise du couloir, si vous voulez être assis ; s'il faut vous déshabiller, vous avez à votre disposition un petit paravent dont la toile pisseeuse peut vous préserver des regards, au moins d'un côté.

C'est que la Sécurité sociale n'a pas de service à elle pour ces questions d'appareillage ; elle s'en est remise aux anciens combattants qui avaient organisé quelque chose eux-mêmes après la guerre.

Et puis, les orthopédistes ne font pas partie du corps médical, et la fabrication des prothèses est demeurée une activité presque artisanale. Les trois maisons les plus importantes (HANGER, PROTEOR, LEBRE) font travailler pour elles de petits artisans bons bricoleurs et vont chercher leurs matières premières et leurs mécanismes de base à l'étranger. On cite le cas d'un antiquaire qui a ajouté à ses autres activités une branche « pro-

Si vous avez une grosse fortune et des relations, vous serez peut-être aiguillé sur le Centre d'Études et de Recherches de Bercy ou pris en charge à la clinique privée de Valenton. Mais si vous êtes « comme tout le monde » vous viendrez là. Je vous souhaite alors d'avoir bon moral et de ne pas vous sentir trop diminué par votre handicap, parce que les deux ou six heures que vous aurez à passer là régulièrement, pourraient vous incliner à croire que notre société en pleine expansion n'a vraiment aucune raison de s'intéresser à votre cas, à votre jambe, et qu'elle est encore bien bonne de vous offrir cette vieille chaise dans ce bout de couloir pour attendre votre tour.

Au cas où M. du Villard, ex-ministre des anciens combattants, Monsieur le Préfet ou quelque responsable local de la santé aurait vent de cet article et croirait qu'il s'agit simplement d'une mauvaise querelle, qu'il veuille bien se rendre un premier mardi du mois à la Commission d'appareillage, rue M. Proust, attendre discrètement, incognito, vingt minutes dans le couloir avec tout le monde.

Rien ne presse d'ailleurs, les nouvelles installations sont envisagées pour dans deux ans, et ça dure ainsi paraît-il depuis 1951 !

JEAN-PIERRE  
à Orléans



D'après Peter Bruegel - 1566



## DU BOULOT, PAS DES GHETTOS...

Quand on est handicapé, il est bien difficile de poursuivre des études. J'ai pour ma part réussi à obtenir un diplôme universitaire.

Au mois de septembre, je suis donc allée à l'Agence Nationale pour l'Emploi de mon quartier, afin de m'inscrire au chômage. Dès mon arrivée, les problèmes ont commencé : en effet, j'ai défilé devant une dizaine de personnes qui refusaient de m'inscrire, me disant qu'il existait à Paris une agence spécialisée pour les « gens comme ça ».

Contrairement à la majorité des handicaps qui souffrent d'un manque d'information total et volontairement entretenu, j'étais consciente de mes droits et ai obtenu mon inscription. Toutefois, j'ai appris que je ne serais indemnisée que si j'étais reconnue apte au travail.

### Les dispositions légales

Il existe à Paris une ANPE pour les handicapés. C'est l'Agence spécialisée pour le Placement des Bénéficiaires de l'Emploi prioritaire, située 7, rue du Château, 75010 Paris.

Il faut savoir que l'inscription à cette agence ne peut en aucun cas donner lieu à une indemnisation, car ce n'est pas un organisme payeur. D'autre part, cette inscription, qui est en principe facultative, se révèle obligatoire puisque tout handicapé doit se voir délivrer une « reconnaissance de travailleur handicapé » dont la demande ne peut partir que de cette agence.

« Dans chaque département est créée une commission technique d'orientation professionnelle, COTOREP, à laquelle l'ANPE apporte son concours. Cette commission (...) comprend en particulier des personnalités qualifiées, nommées sur proposition des organismes gestionnaires des centres de rééducation ou de travail protégé et des associations représentatives des travailleurs handicapés adultes, ainsi que des organisations syndicales (...) »

Toutefois, il est intéressant de savoir que tous les membres de cette commission sont nommés par le préfet, lui-même nommé par le ministre de l'Intérieur. Quelle indépendance ! De plus, les représentants des associations de handicapés n'ont qu'un rôle consultatif et n'ont donc pas droit de vote.

« Cette commission est compétente notamment pour :

reconnaitre, s'il y a lieu, la qualité de travailleur handicapé.

— Se prononcer sur l'orientation de la personne handicapée et les mesures propres à assurer son reclassement.

— Désigner les établissements ou les services concevant à la rééducation, au reclassement et à l'accueil des adultes handicapés ainsi que des Ateliers protégés ou les Centres d'aide par le travail correspondant à leurs besoins et en mesure de les accueillir ». (article 14 de la L.O. du 30.6.75).

Concrètement, cela veut dire que tout handicapé doit passer devant une commission où une fois de plus il n'est

eu : « Bon, bon, ne vous fâchez pas, c'est pas la peine ».

On peut voir le peu de sérieux avec lequel sont prises des décisions aussi déterminantes pour la vie de l'handicapé car, personnellement, j'ai un bras dont je ne peux pas me servir du tout, mais le médecin ne s'en est même pas douté...

Un handicapé reconnu inapte n'a pas le « droit » de travailler en secteur normal, par contre les portes des Ateliers Protégés et des CAT lui sont grandes ouvertes.

Si l'handicapé refuse la décision de la commission, il peut faire appel devant un contentieux de la Sécurité sociale et, s'il refuse toujours de se soumettre à la décision, on peut lui suspendre ses allocations et le traîner devant le tribunal correctionnel pour non respect des décisions de la commission.

Si malgré son « inaptitude » il décide d'essayer de trouver quand même un emploi, libre à lui, mais attention, il ne pourra bénéficier : ni d'allocation, ni des emplois réservés dans les services publics, ni entrer dans le cadre de la loi des 3 % pour les entreprises privées. Autant dire qu'il n'en trouvera pas car les employeurs qui respectent déjà rarement la loi, ne vont pas s'encombrer volontairement d'une main-d'œuvre aussi peu rentable.

En fin de compte, l'handicapé qui veut vraiment prendre sa vie en charge est amené à choisir de vivre dans l'illettralité. Et pour cela, encore faut-il qu'il en ait les moyens financiers.

Dans mon cas, j'ai eu la réponse de la commission : je suis apte au travail. Pourtant, je n'ai pas encore trouvé d'emploi et je crois que j'en suis loin. En effet, j'ai été classé travailleur handicapé catégorie C (c'est-à-dire très handicapé donc peu rentable).

Quand j'ai téléphoné à la commission pour savoir ce que cela voulait dire, on m'a répondu : « Ne vous inquiétez pas, c'est simplement un code pour les charges sociales des employeurs ».

Encore une fois, l'information en est bien !

Patricia



pas vraiment représenté, si ce n'est par personnes dites « qualifiées » interposées.

Cette commission, à partir de critères psychologiques et médicaux, délivre ou non la reconnaissance de travailleur handicapé, équivalence de l'aptitude au travail.

Dans mon cas, les critères psychologiques se sont résumés à un entretien de cinq minutes où le médecin n'a même pas pris la peine de vraiment m'écouter car j'avais l'audace de refuser les mérites du « secteur protégé ». Le peu de paroles que j'ai réussi à placer lui a pourtant permis de mettre dans son rapport que j'étais « très lourdement handicapée et que de surcroît je n'en étais pas consciente ». Quant aux critères médicaux, ils étaient tout aussi arbitraires. Le médecin m'a d'abord écoutée quelques secondes respirer au stéthoscope, puis il m'a demandé de lui serrer la main, je me suis exécutée de mauvaise grâce. Quand il m'a demandé de recommencer de l'autre main je l'ai regardé d'un air excédé auquel il n'a pas résisté et a con-



# LIBERTE DE COMMERCE / COMMERCE DE LA LIBERTE

... J'en ai marre de tout cela, des conditions dans lesquelles on est placés nous ! les handicapés. Hier je suis sorti avec Bruno ou plutôt Bruno m'a emmené à Carrefour, temple de la consommation. Contradiction avec mon principe d'autonomie ? ou limites de cette lutte individuelle pour CETTE autonomie à MOI ?

Liberté de mouvements dans le magasin pour acheter au profit des patrons, je l'ai ! NOUS SOMMES DANS UN CAPITALISME LIBERAL AVANCE !

Liberté d'en sortir et de rentrer chez moi par moi-même en prenant le bus ou... celle dont je rêve parfois dans cette société de CONFORT mythé - très mité ! individuel.

Je ne l'ai pas ! Société de PRODUCTION COLLECTIVE dans l'enfer des chaînes, des bruits infernaux, des masses humaines enchaînées aux masses-massues productives de nos contraintes de vies humaines/INhumaines, vies humaines INhumées, un jour sans odeur dans le silence la peine-ombre

- hein ! dit : VIES DUELLES ? - INDIVIDUELLE ou vies réées dans le RAS-L'BOL d'une réé-volte COLLECTIVE collective d'une union fraternalisant renversant pour un moment toutes les oppressions, toutes les divisions du trav-aie ! des trav... ailleurs ! Où ça ?

Société de PRODUCTION COLLECTIVE dans l'enfer des rendements, des licenc-ciment scellant les portes des USE-INes qui USEnt les trav... ailleurs ! de l'INTérieur ; le rendement la CAD-danse, rente-habilité du CAD' qui encad'

Société de CONSOMMATION INDIVIDUELLE, égoïste, barreaux de « l'échelle sociale » où chacun n'est, né, relié aux autres, que par les montants verticaux de la production.

Société de PRODUCTION COLLECTIVE dans l'enfer de la lutte des classes.

Société de CONSOMMATION INDIVIDUELLE dans les glaciers des froids rapports des ours blancs sanguinaires, dans les glaciers de la froide soli-tude, de la froide haby-tude

DE DÉCOUPER EN TRANCHES la vie des gens la vie privée, séparée, la vie privée de toute la lutte COLLECTIVE contre l'exploitation dans la production, privée de toute la lutte COMMUNE des exploités qui laisserait nous battre contre nos oppressions de femmes, de jeunes, d'handicapés(e)s, d'homosexuel(le)s, de vieux et de psychiatrisé(e)s

CONTRE TOUTE CETTE OP ! PRESSION DE LA VIE séparée, découpée contre cette division de la Classe Ouvrière !

Pourquoi PRODUIRE ou travailler ENSEMBLE dans l'enfer des chaînes ou des caisses bien alignées

Si nous consommons INDIVIDUELLEMENT dans un DUEL froid de soi à soi ou d'un autre soi-même dans la solitude des coeurs meurtris, blessés, agressés pris comme objets par l'USINE, la SCIENCE, objets, cobayes, instruments de production et de reproduction, objets sexuels, objets de maternage qu'on range dans les centres tel(e)s des jouets, des poupées, objets de placements, objets de soins attentifs, maternels, OBJETS QUAND MEME OBJETS QUI ATTENDONS RÉPARATION POUR LEUR/NOTRE PERSONNE meurtrie, agressée, violée, prise de force, réparation, salaire dérisoire pour ces agressions de la vie, agressions du profit en face duquel OBJETS toujours nous sommes même face aux réparations que nous demandons passivement en cachette à celui ou celle qui nous aime OBJET-réparateur, objet de la demande d'amour sécurisant, d'amour protection de cette vie de dingues, ou OBJET-demandeur, objet de soins QUAND SORTIRONS-NOUS DE CES ÉTATS D'OBJETS, femmes, handicapé(e)s, travailleuses et travailleurs ?

Objets ! Comment pouvons-nous parler de « liberté » dans cette Société Anonyme à Répa-nouissement Limité ?

Hier encore j'ai goûté lamer fruit de la dépendance (c'est pas encore un produit LIBRE de Carrefour) j'avais fini mes courses et attendais Bruno à la porte du Temple, Temple des produits libres LIBRES emballés, étiquetés, lyophilisés E-330tisés !

C'était vers 10 h : ils fermaient le magasIN... et moi à l'intérieur qui attendais Bruno quand deux p'tits chefs me demandèrent avec la peur que je les gêne, avec la peur que je leur reste entre les mains, su quelqu'un devait venir me chercher... si j'attendais mon ami, comme si ça les regardait, comme si c'était leurs affaires ; sans doute avaient-ils d'autres choses à faire ! et pas envie d'avoir de « problèmes » de CONplications, dans doute aussi qu'un animal à roulettes se démontant en deux pièces et attelé à une caddie par une chaîne (quel honte de faire travailler un handicapé-esclave !) animal gesticulant par-dessus le marché (celui de Carrefour bien entendu !) ça fait bizarre pour la « clientèle » et c'est pas très « commercial » pour le « promotion » de la vente en... « libre » service. Qu'est-ce qu'a à voir la liberté avec le commerce ?

La liberté inaliénable se serait-elle vendue ?

(la bourgeoisie en vend tous les jours aux prolétaires - chut !)

Marc HERY



Nicole

# **LE SATURNISME ou la maladie du plomb.**

## **REPARATION**

Lorsqu'on est malade à cause de son travail (maladie professionnelle), on a droit à une compensation ou « réparation », mais seulement quand cette maladie correspond à une des maladies décrites dans les tableaux officiels des maladies professionnelles.

Le saturnisme professionnel a fait l'objet du premier tableau des maladies professionnelles dès 1919, tableau qui a été modifié en 1931, 1945 et 1951.

Malgré les souhaits précis et justifiés de certains médecins officiels du travail (Arch. Mal. Profes.), ce tableau n'a pas été corrigé lors des dernières révisions des tableaux des maladies professionnelles (décret du 8.11.1972 ajoutant dix tableaux et en corrigeant 11, décret du 15.1.1976 modifiant cinq tableaux).

## **TABLEAU**

Dans le tableau, on peut trouver : 1. la liste des signes qui donnent droit à une réparation. Cette liste est limitative pour la plupart des maladies professionnelles et en particulier pour le saturnisme; c'est-à-dire que si on est malade avec des signes ou « symptômes » qui ne sont pas dans cette liste, et même si le médecin reconnaît que cette maladie est professionnelle, on n'a pas droit à une compensation et la Sécurité sociale ne remboursera pas les frais comme pour une maladie professionnelle.

2. pour chaque signe, on trouve aussi le « délai de prise en charge », c'est-à-dire le nombre de jours qui peut s'écouler entre le moment où le travailleur quitte le poste dangereux et celui au-delà duquel, en cas d'apparition de la maladie, il ne peut plus réclamer la reconnaissance de la maladie professionnelle.

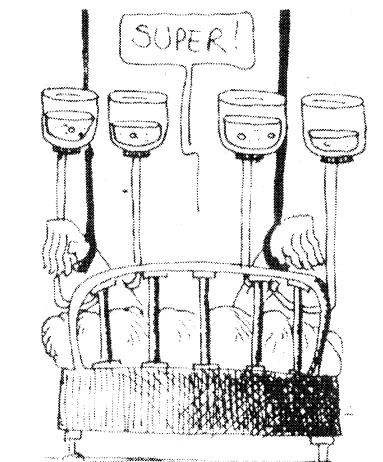
3. la liste des travaux qui peuvent causer la maladie. Cette liste peut être limitative ou indicative. Pour le plomb, elle est seulement indicative, c'est-à-dire que si le malade fait un autre travail que ceux énumérés, mais qu'il manipule du plomb, il pourra être reconnu en maladie professionnelle (si la Sécurité sociale accepte). Si la liste est simplement intitulée « Travaux susceptibles de... », cela veut dire qu'elle est limitative et que le malade doit obligatoirement faire un travail mentionné dans la liste pour être reconnu en maladie professionnelle.

4. pour certaines maladies, il existe un « délai d'exposition au risque », c'est-à-dire que le malade ne peut obtenir la reconnaissance de la maladie professionnelle que s'il a travaillé dans cette profession pendant une durée minimum déterminée. En ce qui concerne le plomb, il n'y en a pas.

Les tableaux peuvent être différents selon le régime de sécurité sociale dont on dépend. Par exemple, le cas d'un tra-

vailleur qui « attrape » le saturnisme en utilisant un insecticide au plomb dans les champs, doit correspondre au tableau du régime agricole (idem pour les mines). La plupart des travailleurs du plomb dépendent du régime général.

Nos législateurs sont très fiers de ce système de tableaux particulier à la France, qui « permet » aux travailleurs de « bénéficier » de la « présomption d'origine » lorsqu'ils sont exposés **habituellement** à un risque déterminé : c'est-à-dire que le travailleur n'a pas besoin, chaque fois qu'il est malade, de faire la preuve que c'est à cause de son travail. On sait aussi que ce système « permet » à la Sécurité sociale de ne réparer que le tiers des cas déclarés (et quel pourcentage de cas réels ?)



Quand on a une maladie professionnelle correspondant au tableau, que faut-il faire pour obtenir une réparation ?

1. Il faut déclarer soi-même sa maladie (art. L. 499 du Code de la Sécurité sociale), à la différence des accidents du travail qui sont déclarés par le patron.

2. Il faut se procurer un papier imprimé en trois exemplaires, pour la « déclaration de maladie professionnelle » : il faut le demander au médecin du travail ou à la Caisse de sécurité sociale (il est bon d'en demander quatre et d'en garder un).

3. Il faut demander soi-même au médecin qui vous soigne (en ville) ou au médecin du travail (à l'usine) un certificat médical en trois exemplaires (celui-ci n'est pas obligé de le faire, même si la maladie professionnelle est indiscutable). Il faut garder un certificat et envoyer les deux autres à sa Caisse primaire centrale d'assurance maladie (Caisse de Sécurité sociale). Il faut envoyer en même temps à la Caisse les trois déclarations de maladie professionnelle.

Donc, envoyer à la Caisse : 2 certificats médicaux et 3 déclarations de maladie professionnelle dans les quinze jours qui suivent l'arrêt de travail.

La déclaration doit être faite dans les quinze jours qui suivent le début de la maladie (même si on est hospitalisé) ; après cette date, la caisse de Sécurité sociale a la possibilité (cela dépend de sa bonne volonté) de refuser de reconnaître la maladie professionnelle.

Si le diagnostic a été fait après les quinze premiers jours de maladie, on a la possibilité de faire appel, en cas de refus de reconnaissance de la maladie professionnelle par la Caisse de sécurité sociale ; dans ce cas en effet, il est normal que la maladie professionnelle soit déclarée en retard.

## **LA CAISSE**

La Caisse fait une enquête et donne un certificat médical et une déclaration à l'Inspecteur du Travail.

## **LE MEDECIN DU TRAVAIL**

Le médecin du travail (art. 19, décret du 13 juin 1969), s'il constate une maladie professionnelle correspondant à une maladie indiquée dans les tableaux, doit donner au travailleur les trois papiers imprimés pour la reconnaissance de maladie professionnelle, laisser au travailleur le choix de faire remplir le certificat médical par lui, médecin du travail, ou par un médecin en ville, et avertir l'employeur (ce qui va contre une autre loi demandant au médecin de ne jamais dire ce qu'il voit chez un malade — loi du secret professionnel —, mais là, on considère qu'il y a « intérêt public » !)

## **LE PATRON**

Le patron n'a pas à déclarer les maladies professionnelles. Il doit déclarer les accidents du travail. Il doit aussi déclarer les procédés ou les toxiques utilisés dans son usine et qui peuvent être causes de maladie professionnelle.

**A QUOI A-T-ON DROIT** si l'on a, par exemple, attrapé un saturnisme à son boulot, s'il correspond assez bien à celui décrit dans les tableaux, si on a fait tous les papiers à temps et que la Sécurité sociale est d'accord ?

On a droit aux soins gratuits (comme pour les accidents du travail) et à une partie de la paye en cas d'arrêt (indemnité journalière), celà à partir du jour de la déclaration seulement et jusqu'au jour où le médecin fait un certificat de guérison.

C'est avec les « volets de soins » qu'on peut se faire soigner gratuitement ; il faut demander ces volets à la Sécurité sociale ainsi qu'un reçu pour la déclaration de maladie professionnelle.

Si l'on garde quelque chose de la maladie pour toute sa vie (des séquelles), cela donne droit à une petite quantité d'argent (c'est l'I.P.P. : Incapacité Permanente Partielle). Cette IPP peut être révisée plus tard et varie avec l'importance des séquelles. Le taux d'IPP ne répare que la capacité de travail perdue à

# ELECTIONS

(suite de la page 12)

Cette loi autoritaire qui nous FICHE, qui nous ENFERME, qui nous EX-PLOITE, contre laquelle nous lutterons de toutes nos forces pour son abrogation.

NON ! la droite n'a plus rien à nous apprendre et avec elle, toutes les grandes associations d'handicapés qui ont participé à la mise au point et à l'application de cette loi.

Ils ont fait leurs preuves avant les élections, nous ferons les nôtres après, si la droite se maintient en place. Mais qu'ils soient bien avertis : ce sera œil pour œil, dent pour dent !!!

## LE SATURNISME OU MALADIE DU PLOMB

cause de la maladie professionnelle par rapport à la capacité productive du travailleur. Par exemple : un ouvrier qui a eu un pouce coupé et qui est ensuite atteint de saturnisme aura (pour cette maladie), une IPP moins forte qu'un ouvrier dont la première maladie professionnelle sera le saturnisme.. C'est ainsi que la réparation sera plus faible chez des gens usés que chez des jeunes travailleurs, ou plus faible si on a une qualification professionnelle peu importante.

## SI L'ON N'EST PAS D'ACCORD, QU'EST-CE QUI SE PASSE ?

Il faut trouver un médecin qui ne soit pas d'accord non plus. Ce n'est pas forcément le premier médecin, celui qui a fait le premier certificat.

Ce médecin et le médecin-conseil de la Sécurité sociale choisissent un médecin-expert (s'ils n'arrivent pas à se mettre d'accord sur le médecin-expert, celui-ci est désigné par le médecin-inspecteur départemental de la Santé).

Les déclarations de ce médecin-expert sont « sans appel » vis-à-vis de la Sécurité sociale, ce qui veut dire qu'il n'y a plus d'autre moyen direct et gratuit d'obtenir autre chose, et le seul moyen qui reste est d'aller en justice (sauf pour les IPP où l'on peut encore passer par une « Commission Technique Régionale).

Il faut donc aller en justice, et ça n'en finit plus : commission de recours gracieux, commission de première instance, etc. C'est très long et coûteux.

La loi recommande de ne plus réexposer le travailleur à ce qui l'a rendu malade, mais comme elle n'accorde pas d'indemnité de changement d'emploi, le travailleur qui a été malade par le plomb ne peut que retourner travailler au plomb ! (L'indemnité de changement d'emploi n'existe pour le moment que pour les maladies professionnelles du poumon liées à la silice — silicose — ou au fer ou à l'amiante ; cette indemnité est par ailleurs trop faible et trop courte).

Il y a bien longtemps qu'un gouvernement n'avait atteint un tel stade d'impopularité avec une des catégories les plus défavorisées des couches sociales.

Si la droite cède la place à la gauche, soyons bien conscients de ce qui nous attend :

\* Les monopoles privés dans le capitalisme céderont au capitalisme monopole d'État. Ça veut dire : ÉTATISER. Tout sous contrôle de l'Etat (Ce qui ne veut pas dire que sous contrôle privé on n'en prend pas plein la gueule...).

Mais, l'histoire nous aidant, nous avons appris aussi que l'Etat c'est d'être : — dirigé, légiféré, parqué, endoctriné, enregistré, contrôlé, recensé, corrigé, rançonné, exploité, monopolisé....\*

On retrouve déjà bien dans ces qualificatifs ce qu'on ressent, nous handicapés, chaque jour, chaque moment de notre vie dans ce système étatisé à monopoles privés. Soyons donc bien conscients qu'entièrement contrôlées par l'Etat, nos « affaires » ne vont pas aller en s'arrangeant !

En clair, comment imaginer sans trop d'erreur la politique sociale de la gauche ?

Si on s'en réfère au Programme commun, qui brille par son absence de programme puisqu'il ne traite le sujet que sur une page, dans la rubrique « Education », nous aurons davantage de centres (spécialisés) et davantage de personnel d'encadrement (travailleurs sociaux).

Ce qui est exactement le contraire de notre plate-forme de revendications ! Seraient donc également renforcées les Grandes Associations d'handicapés, ainsi que les Institutions. On pourra même en créer de nouvelles, le tout bien contrôlé, avec la participation de la CGT au Conseil d'Administration. N'oublions pas que la CGT se déclare pour un fonctionnement démocratique des CDES (Commissions départementales d'éducation spécialisées) et non pour leur abolition, et de la loi d'orientation puisqu'elle est en place (donc du capitalisme puisqu'il est en place lui aussi...).

Si les partis, PC - PS, n'ont pas voté contre la loi d'orientation, c'est essentiellement pour deux raisons :

- d'un point de vue tactique/électorale : ils ont besoin des Grandes Associations. En votant contre la loi, ils ne pouvaient que se les mettre à dos.
- d'autre part, ils ne pouvaient pas vraiment voter contre puisque de la loi se dégage un processus d'étatisation, un renforcement de l'Etat sur les handicapés.

L'arrivée de la gauche au pouvoir ne supprimera donc pas les causes de : handicap, folie, prison... par contre un effort sur la « réparation » sera fait, qui aura pour conséquence une augmentation des impôts et peut-être permettra d'abolir la quête annuelle (?) .

Sur le plan des élections, donc, nous ne prendrons pas d'orientation et ne donnerons pas non plus de directives de vote, simplement :

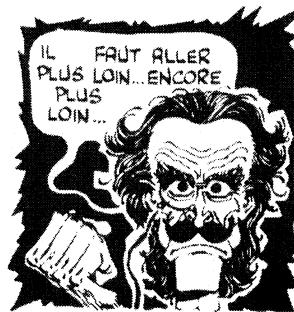
— La droite a prouvé sa politique autoritaire, anti-sociale...

— La gauche ne nous propose pas d'alternative sérieuse si ce n'est qu'une meilleure gestion du capital ; dans ce cas, nous ne défendrions pas les intérêts des représentants de l'Union de la gauche, emprise d'une nouvelle aristocratie ouvrière.

— L'extrême-gauche (minoritaire) a prouvé son impossibilité ou son incapacité à construire une véritable organisation de masse, révolutionnaire.

Tout reste donc à faire, et que ces élections constituent un déclencheur stimulant notre réflexion dans la construction d'une organisation de travailleurs ne regroupant pas les groupes de base en lutte, mais étant une émanation d'eux-mêmes, une projection vers la révolution.

(Dans ce sens, le rassemblement à la Mutualité le 24 janvier, est-il un premier pas timide ?)



Nous nous serons alors donnés les moyens d'avoir le véritable esprit, la véritable structure révolutionnaire manquant au mouvement ouvrier français.

Il faut que la théorie cède le pas à la pratique, que la RÉVOLUTION SOCIALE représente une réalité, une nécessité concrète, palpable et réalisable.

Le capitalisme occidental va bientôt tourner une page pour continuer à écrire « l'histoire ». Préparons notre intervention pour y inscrire un nouveau chapitre. NOTRE chapitre, tel que nous l'aurons défini...

**CE N'EST QU'UN DÉBUT  
AVANT OU APRES LES ÉLECTIONS  
C'EST PAR NOS LUTTES  
QUE NOUS VAINCRONS !**

1. L'histoire de la Révolution espagnole était beaucoup plus complexe que cela, il est préférable de consulter un des nombreux bouquins traitant du sujet, pour de meilleures informations.

2. Cette phrase n'est pas de nous, elle date déjà d'un siècle, du camarade Proudhon.

# elections

# 1 MILLION de VOIX

# ÇA COMpte !

Les 12 et 19 mars ont lieu les élections législatives. Comme lors de chaque scrutin, tous les partis, de la droite à la gauche, entonnent en chœur leur traditionnel couplet humanitaire sur les handicapés : on nous couvre de gratitude verbale, de promesses hypocrites.

## UN MILLION DE VOIX, ÇA COMpte !

Il s'agit pour nous, handicapés, face à ce marchandage, d'avancer nos propres revendications et d'affirmer clairement que :

## NOUS NE SOMMES PAS A VENDRE !

### Vue d'ensemble

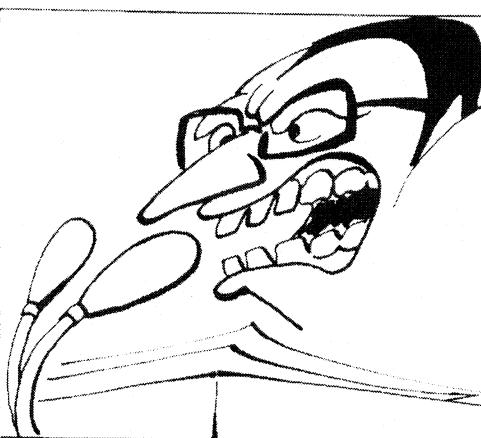
La France, comme certains autres pays d'Europe occidentale (Espagne, et Italie entre autres) connaît une montée progressive mais néanmoins réelle du mouvement réformiste.

Cette implantation est telle que les partis réformistes s'unissent nationalement (Union de la Gauche) et même internationalement (Euro-Communisme). Alors qu'ils poursuivent les mêmes buts politiques, les PC européens adoptent des tactiques différentes avec la droite en fonction des montées des luttes dans leurs pays respectifs et de leur contrôle sur la classe ouvrière.

Ce phénomène correspond à une réalité économique, sociale et politique ; bref, à la réalité que le système capitaliste s'essouffle sérieusement.

### Qu'avons-nous donc à attendre de la Gauche en France ?

Ayant laissé tomber toute notion de « Révolution », de « dictature du prolétariat », d'« abolition du salariat »..., les réformistes montrent clairement leur jeu et ne laissent aucun espoir à ceux qui envisagent un réel changement. Non ! Ils se préparent en fait une place en or en proposant leurs services de gestionnaires du capital... On va vous prouver qu'on peut encore tirer quelque chose de ce vieux fruit pourri et... en douceur, car si la droite, ayant perdu le soutien de la classe ouvrière au cours de la ~~démocratie~~ gaullienne, impose sa gestion de plus en plus autoritairement, les réformistes, eux, avec « l'espoir », donc la confiance des masses, sauront appliquer efficacement toutes les mesures nécessaires au « redressement économique ».



### « Travailleurs, relevez vos manches » Edition 1978 ?

Donc, loin de donner le coup fatal au capitalisme, nous assistons à son adaptation, à son redressement provisoire.

Pourquoi provisoire ? Parce que l'expérience historique des réformistes s'est toujours soldée par un échec.

Outre l'exemple suédois où la droite et la gauche s'échangent la balle courtoisement, il ne faut pas oublier les autres expériences dont la chute fut tragique. La guerre de 40 a bien balayé la montée de la gauche en Occident ; moins loin, le coup d'Etat de la junte militaire avec Pinochet au Chili a aussi bien balayé la gauche dans toute cette contrée.

Seuls, les ouvriers espagnols ont su, en 36, affronter le coup d'Etat fasciste et ils en ont même profité pour faire « la révolution avec la guerre ». Malheureusement, la politique de non-intervention de Léon Blum isola les camarades et avec la montée du PCE, contribua entre autres à l'écrasement de la révolution\*.

C'est néanmoins pour nous, front de lutte révolutionnaire, un exemple aussi proche historiquement que géographiquement à suivre.

A la brèche qui se fera jour avec un gouvernement de type réformiste, devra correspondre l'élan des travailleurs révolutionnaires et réformistes déçus vers des actions appropriées, pour un réel changement impulsé par la base et les groupes de base et les groupes de base, luttant sur leur lieu de travail ou de vie ou d'orienta-

tation spécifique : handicapés, psychotrisés et/ou ex-psychotrisés, femmes, prisonniers et/ou ex-prisonniers...

Le problème est qu'en France, le mouvement révolutionnaire n'a pas été capable de mettre sur pied une organisation révolutionnaire assimilant l'ensemble des revendications de la base et des groupes de base pour lui donner l'envergure révolutionnaire manquante.

Les exemples d'organisations révolutionnaires existantes ne nous satisfont pas. Nous irons même jusqu'à dire que la grande majorité des éléments les plus conscients de la classe ouvrière et/ou des groupes de base ne se trouvent dans AUCUNE organisation révolutionnaire actuelle !

Existe-t-il une organisation d'extrême-gauche incluant nos objectifs dans SON « programme » ? (certaines, comme Lutte Ouvrière, vont même jusqu'à prendre leurs informations auprès des grandes associations de handicapés comme l'APF !!). En existe-t-il une ayant signé la Charte des internés ? (H.M. N° 4), le programme d'action du CAP ? Et le reste ? TOUT le reste ???

Ne parlons pas du soutien du principe, du petit « oui » paternaliste d'entre deux réunions pour la bonne conscience de l'organisation, ne parlons même pas de soutien tout court, mais de l'intégration et de l'assimilation de nos revendications qui en feraient un programme de base, révolutionnaire.

Aujourd'hui, notre lutte est une lutte de marginaux, l'extrême-gauche n'a jamais fait le rapport entre la lutte de la classe ouvrière et celle des handicapés.

QUANT A LA DROITE, est-il besoin de revenir sur son programme ?

Elle a su nous imposer sa... « politique sociale » au travers de la Loi d'Orientation,... « la plus belle réussite du giscardisme », et d'autres lois-cadres réorganisant le secteur sanitaire et social : — sectorisation psychiatrique (quadrillage psychiatrique de la population, plus besoin de vous enfermer pour vous psychotriser), réforme hospitalière, réforme de la sécurité sociale, réforme Haby (institution de filières différentes dès le primaire), programmes AUDASS et GAMIN (dépistage des enfants « à risque » dès avant leur naissance), réforme pénitentiaire (projet de prisons-hôpitaux ou d'hôpitaux-prisons)... (suite page 11)